

efficacement les marchés internationaux et choisit les endroits qui offrent le climat commercial le plus favorable pour investir dans de nouvelles installations. Le degré de protection offert pour les brevets d'innovations est le facteur le plus crucial. Si nous maintenions notre régime actuel d'octroi obligatoire de licences, nous ne pourrions espérer attirer les investissements. Nous ne pourrions non plus espérer préserver les 22 000 emplois dans ce secteur.

Le projet de loi C-91 nous rend mieux en mesure de soutenir la concurrence internationale. Comme vous le savez, les sociétés de médicaments novatrices ont déjà annoncé des nouveaux investissements de plus de 650 millions de dollars au Canada. Cela entraînera la création d'emplois intéressants, l'établissement de nouvelles usines, l'accroissement de la recherche fondamentale et des travaux cliniques dans les hôpitaux, ainsi que la formation de nouveaux partenariats importants entre l'industrie et les hôpitaux, les établissements de recherche, les universités et les laboratoires privés de tout le pays.

Par le passé, ces types de partenariats ont entraîné la découverte ou la mise au point, au Canada, d'au moins 32 médicaments importants comme l'insuline, un vaccin contre la rage et le vaccin BCG contre la tuberculose. De plus, contrairement à certaines des allégations faites autour de cette table cette semaine, depuis 1987 seulement, 15 nouveaux médicaments ont été mis au point ici au Canada, notamment pour le traitement du virus de l'immunodéficience humaine, de l'asthme et du diabète.

Le projet de loi C-91 assurera à l'industrie canadienne le climat propice lui permettant d'étoffer son dossier déjà impressionnant, pour faire en sorte que certaines des découvertes clés du Canada dans le domaine de la médecine soient commercialisées au pays et vendues sur des marchés internationaux.

Ce projet de loi tient compte des intérêts des personnes âgées. Et des intérêts des enfants. Il concerne la mise au point de médicaments et de traitements qui donneront à tous les Canadiens la qualité de vie qu'ils méritent. Vous avez entendu le puissant message lancé par les pédiatres. Ces professionnels savent que l'établissement d'une industrie des produits pharmaceutiques prospère est, pour une solide assise scientifique, un préalable nécessaire si nous voulons offrir d'excellents soins médicaux à nos enfants et à tous les citoyens du Canada.

Certains opposants au projet de loi se sont déclarés préoccupés par le fait que cette politique et la législation n'autorisent pas obligatoirement les licences demandées mais non délivrées avant le 21 décembre 1991, ni celles qu'on a demandées depuis cette date.